

RÈGLEMENT

DU PRIX PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE POUR L'ART CONTEMPORAIN

2021

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Le Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour l'Art Contemporain est un événement organisé par l'association du Master 2 Marché de l'Art de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ci-après dénommée « AMMA ».

L'AMMA est une association loi 1901 dédiée à la promotion du diplôme Marché de l'Art précité et de la jeune création contemporaine sur la scène artistique. À ce titre, l'association organise chaque année depuis 2016 le Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour l'Art Contemporain dont les modalités sont exposées aux articles ci-après.

ARTICLE 2 - OBJET

Le Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour l'Art Contemporain a pour objectif la promotion et la valorisation de la jeune création contemporaine. Il est ouvert à tout·e étudiant·e se portant candidat·e dans le respect des conditions prévues par le présent règlement. Les quinze (15) finalistes sélectionnés auront l'opportunité d'exposer leurs travaux au public dans l'enceinte du Bastille Design Center. Parmi eux, un·e candidat·e sera désigné·e par un jury composé de cinq personnalités influentes du monde de l'art. Le·la lauréat·e du Prix aura l'occasion d'être exposé·e ultérieurement à la Sorbonne Art Gallery et par un des partenaires du prix, sous réserve de disponibilités.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

1. Conditions de participation

Le Prix est ouvert à tout·e étudiant·e justifiant d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Union Européenne et Royaume-Uni pour l'année 2021-2022, quelle que soit sa nationalité. Le Prix est également ouvert à tout·e étudiant·e ayant obtenu son diplôme dans les deux (2) dernières années (2019 maximum).

La soumission de la candidature au Prix est gratuite.

Le·la candidat·e est invité·e à soumettre une œuvre, un projet ou un ensemble de travaux cohérents et reflétant une unité de réflexion sur un sujet et avec la technique de leur choix.

Le·la candidat·e est entièrement libre quant au sujet, à la technique et au medium de l'œuvre présentée.

Le·la candidat·e aura jusqu'au 29 novembre 2021 à 23h59 (fuseau horaire de Paris, France, UTC +1 heure d'hiver : étant précisé que l'heure de réception par l'association fera foi) pour adresser son

dossier de candidature dans les conditions prévues ci-après.

2. Modalités de participation

Le·la candidat·e doit adresser un dossier de candidature à l'adresse mail suivante :
amma.prixparis1@gmail.com.

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une lettre d'intention présentant le parcours du candidat·e, les raisons qui le poussent à candidater ainsi que son processus créatif. Le·la candidat·e présentera l'œuvre, le projet ou l'ensemble de travaux cohérents et reflétant une unité de réflexion sur un sujet et avec la technique de leur choix proposé pour le Prix et sa démarche dans son élaboration (maximum 2 pages, police 12, Times New Roman, interligne 1,5).
- Un cartel (destiné à accompagner l'oeuvre ou le projet lors de l'exposition) avec explication de l'oeuvre ou projet proposé pour le Prix (800 à 1400 caractères sans espaces)
- Un ou plusieurs visuels de l'œuvre ou du projet proposé pour le Prix
- Le formulaire de candidature ci-joint (page 5) dûment complété par le·la candidat·e.

Le·la candidat·e pourra également fournir un portfolio (conseillé).

Toute candidature ne respectant pas les conditions susmentionnées ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 4 - SÉLECTION ET RÉSULTATS

1. Prix Paris 1 Panthéon Sorbonne pour l'Art Contemporain

L'ensemble de la promotion du Master 2 Marché de l'Art de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, les lauréats de l'année précédente (Ketty Julien et Loïs Szymczak), le directeur de la Sorbonne Art Gallery (Yann Toma) ainsi que les fondateurs du Prix (Sydney Chiche-Attali et Jean Vergès) sélectionnent quinze (15) finalistes parmi l'ensemble des candidat·e·s, dont les œuvres feront l'objet d'une exposition publique au Bastille Design Center le jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15 janvier 2022.

Un jury, composé de personnalités du monde de l'art, sélectionnera un·e lauréat·e parmi les finalistes au cours d'une soirée au Bastille Design Center le samedi 15 janvier 2022.

2. Prix du Public

A l'occasion de la soirée de remise du Prix Paris 1 Panthéon Sorbonne pour l'Art Contemporain sera également attribué le Prix du Public.

Parmi les quinze (15) finalistes, le public est invité à sélectionner un·e lauréat·e, distinct·e de celui·celle désigné·e par le jury.

La désignation du lauréat·e est établie à partir du nombre de voix comptabilisées sur les réseaux sociaux, cumulé aux votes émis à l'occasion de la soirée de remise du Prix Paris 1 Panthéon Sorbonne pour l'Art Contemporain.

Le dépouillement des bulletins aura lieu pendant l'événement et sera réalisé par les membres de l'association.

Le·la finaliste élu·e au titre de la catégorie Prix du public ne peut être identique à celui·celle élu·e par le jury. Le cas échéant, le·la deuxième candidat·e qui aura récolté le plus de voix lors du vote du public sera élu·e à la place du premier.

3. Proclamation des résultats

Les votes, désignations des finalistes ainsi que des lauréat·e·s émanant de l'association, du jury et du public sont incontestables.

Les résultats de la sélection seront annoncés en ligne sur le site de l'association : <https://ammasorbonne.wordpress.com/>. La date de la publication des résultats sera communiquée aux candidat·e·s ultérieurement.

La proclamation des lauréat·e·s aura lieu pendant la soirée qui se déroulera le samedi 15 janvier 2022 au Bastille Design Center, 74 Boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris.

ARTICLE 5 - PRIX

1. Nature des prix

Le·la lauréat·e du Prix Paris 1 Panthéon Sorbonne pour l'Art Contemporain recevra la somme de cinq-cents euros (500 €).

Par ailleurs, des tirages photographiques de son œuvre seront exposés pendant plusieurs semaines à la Sorbonne Art Gallery, située dans la galerie Soufflot du Centre Panthéon (12, place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05) selon les contraintes du lieu.

Il est entendu que ce n'est pas son œuvre qui sera exposée au sein de la Sorbonne Art Gallery mais des reproductions photographiques de celles-ci.

L'exposition comprendra 8 tirages d'environ 150 cm par 102 cm. Il est entendu que les dimensions sont légèrement variables et n'engagent pas l'association.

Sous réserve de disponibilités et de l'accord des partenaires et jurys du Prix, le·la lauréat·e du Prix Paris 1 Panthéon Sorbonne pour l'Art Contemporain pourra également exposer des œuvres dans un espace fourni par un de ces partenaires ou jurys du Prix (conditions à venir).

Le·la lauréat·e du Prix du public recevra la somme de deux cent cinquante euros (300 €).

2. Désistement

En cas de désistement ou de renonciation d'un lauréat, pour quelque raison que ce soit, l'association se réserve le droit d'annuler l'attribution du Prix et de procéder à sa ré-attribution à un·e autre candidat·e parmi les finalistes.

ARTICLE 6 - EXPOSITION

L'accrochage de l'exposition se déroulera le mercredi 12 janvier 2022. Les œuvres seront exposées au public toutes les journées du jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15 janvier 2022.

Il revient aux finalistes de prendre en charge les frais de production et de transport de leurs œuvres.

Pour des questions d'organisation, l'AMMA se réserve un droit de regard et de directive quant aux dates et horaires de livraison des œuvres.

L'AMMA prend en charge les frais et l'organisation du montage de l'exposition sur place.

3

ARTICLE 7 - DROITS

Chaque candidat·e cède à l'association, à titre gratuit et non exclusif, les droits de reproduction et de représentation de l'œuvre ou projet présenté. Les droits précités pourront être exploités par l'association ou par un tiers autorisé ou cessionnaire pendant deux (2) ans, en tous pays et par tous procédés actuels ou futurs. Toutes les exploitations de l'œuvre seront uniquement faites à des fins de promotion de l'artiste, du Master et du Prix par l'AMMA et la Sorbonne Art Gallery. L'auteur autorise également les mécènes et partenaires de la remise du prix ainsi que de l'exposition à la Sorbonne Art Gallery à utiliser les photographies des œuvres présentées aux fins de communication de l'événement.

Chaque candidat·e autorise expressément l'association à traiter ses données personnelles conformément à la loi sur la protection des données et le règlement général sur la protection des données (RGPD 2016/679) aux fins de gestion de leur candidature dans le cadre du présent Prix. Les candidat·e·s peuvent se renseigner sur leurs droits sur le site de la CNIL. Toute demande relative à leurs données personnelles pourront être adressées par courriel à l'adresse suivante, accompagnée du motif de la demande et d'une copie de leur pièce d'identité : amma.prixparis1@gmail.com.

ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure telle que prévu par l'article 1218 du code civil, l'association ne sera pas responsable de la suspension ou de l'annulation du Prix, ou de la suspension ou de l'annulation de l'exposition, ou de l'impossibilité partielle ou totale pour le vainqueur ou les finalistes de bénéficier du Prix, et ne sera redevable d'aucune indemnité à ce titre.

ARTICLE 9 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS

COMPÉTENTES Le présent règlement est régi par la loi française.

Les juridictions françaises sont compétentes pour juger de tout litige qui surviendrait dans le cadre du Prix.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE DU PRIX PARIS 1 PANTHÉON
SORBONNE POUR L'ART CONTEMPORAIN**

Merci de compléter l'ensemble des rubriques du formulaire ci-dessous et de joindre ce dernier à son dossier de candidature.

NOM :

.....

PRÉNOM :

.....

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

**NOM DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU CANDIDAT AU
TITRE DE L'ANNÉE 2021/2022**

OU

**NOM DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SEIN DUQUEL
LE CANDIDAT A OBTENU SON DIPLÔME DANS LES DEUX (2) DERNIÈRES
ANNÉES (2019 MAXIMUM):**

.....

.....

...

ADRESSE EMAIL :

.....

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

.....

TITRE DE L'ŒUVRE PRÉSENTÉ ET MATÉRIAUX / SUPPORTS UTILISÉS :

.....

...

.....

...

.....

...

Le·la candidat·e au Prix Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour l'Art Contemporain accepte l'ensemble des conditions du règlement (ci-joint).

Signature du candidat précédée de la mention : « J'ai lu et approuvé le règlement du Prix »: Fait à, le/...../.....